

CROPSAV

Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale
Commission spécialisée végétale



Angers
4 juillet 2017



Xylella fastidiosa

Situation sanitaire,

Perspectives,

Plan d'urgence

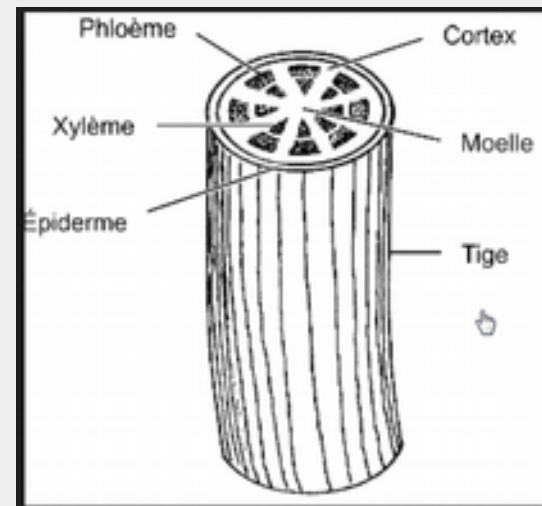


DRAAF – SRAL Pays de la Loire
CROPSAV- Commission spécialisée végétale
Angers, le 4 Juillet 2017



Xylella fastidiosa : C'est quoi ?

- Une **bactérie** vasculaire du xylème
 - Réduit ou empêche le flux de sève
 - Symptômes souvent peu spécifiques (flétrissement, brûlures foliaires)





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

6 sous-espèces de *Xylella fastidiosa*

6 sous-espèces :

- *multiplex*
- *pauca*
- *fastidiosa*
- *sandyi*
- *morus*
- *tashke*

Déjà détectées en UE

Déjà détectées en FR

► à chaque sous-espèce correspond un **spectre de plantes hôtes spécifiques**



Xylella fastidiosa (Xf) (FA) - <https://gd.eppo.int/>

Un grand nombre de plantes sensibles

Très polyphage :

- **359** espèces végétales potentiellement hôtes recensées dans le monde (EFSA, Fev 2016)
- dont **plus de 200** retenues comme sensibles par la Commission européenne (≥ 2 publications scientifiques)
 - appelées « **végétaux spécifiés** » :
Annexe I de la décision 2015/789/CE modifiée
 - parmi lesquels des végétaux déjà trouvés contaminés en UE, appelés « **végétaux hôtes** »

ANNEXE I

Liste des végétaux dont la sensibilité aux isolats européens et non européens de l'organisme spécifié est connue (« végétaux spécifiés »)

Acacia longifolia (Andrews) Willd.

Acacia saligna (Labill.) H. L. Wendl.

Acer

Aesculus

Agrostis gigantea Roth

Albizia julibrissin Durazz.

Alnus rhombifolia Nutt.

Alternanthera tenella Colla

Amaranthus blitoides S. Watson

2 Ambrosia 2

*2

Supprimé 2*

2 Artemisia arborescens L. 2

*2

Supprimé 2*

*2

Supprimé 2*

Ampelopsis arborea (L.) Koehne

Ampelopsis cordata Michx.

Artemisia douglasiana Hook.

Artemisia vulgaris var. heterophylla (H.M. Hall & Clements) Jepson

1 Asparagus acutifolius L. 1

Avena fatua L.

Baccharis halimifolia L.

Baccharis pilularis DC.

Baccharis salicifolia (Ruiz & Pav.)

Bidens pilosa L.

**Végétaux spécifiés
EXTRAIT**

Les végétaux hôtes : une liste évolutive, disponible sur le site de la Commission européenne

https://ec.europa.eu/food/plant/plant_health_biosafety/legislation/emergency_measures/xylella-fastidiosa/susceptible_en

PLANTS

EU Plant Health legislation > Emergency control measures by species > *Xylella fastidiosa* > Host plants found to be susceptible to *Xylella fastidiosa* in the Union territory

FOOD ANIMALS **PLANTS** AMR

Commission database of host plants found to be susceptible to *Xylella fastidiosa* in the Union territory

- update 8 - 11 January 2017
- update 7 - 11 November 2016
- update 6 - 15 July 2016
- update 5 - 27 June 2016
- update 4 - 30 May 2016
- update 3 - 18 April 2016
- update 2 - 3 February 2016
- update 1 - 21 December 2015



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR HEALTH AND FOOD SAFETY

Brussels, 11.01.2017

COMMISSION DATABASE OF HOST PLANTS FOUND TO BE SUSCEPTIBLE TO *XYLELLA FASTIDIOSA* IN THE UNION TERRITORY – UPDATE 8

List of host plants referred to in Article 1(b) of Commission Implementing Decision (EU) 2015/2417 of 17 December 2015, which have been found to be susceptible to *Xylella fastidiosa* in the Union territory, or, where a Member State has demarcated an area with regard to only one or more subspecies of *Xylella fastidiosa* pursuant to the second subparagraph of Article 4(1) of that Decision, as having been found to be susceptible to that or those subspecies.

Host plant found to be susceptible to *Xylella fastidiosa* subsp. *fastidiosa*

Nerium oleander L.

Polygala myrtifolia L.

Prunus avium L.

Rosmarinus officinalis L.

Streptocarpus

Erysimum

Végétaux hôtes
EXTRAIT

Host plants found to be susceptible to *Xylella fastidiosa* subsp. *multiplex*

Acacia dealbata Link

Acer pseudoplatanus L.

Anthyllis hermanniae L.

Artemisia arborescens L.

Asparagus acutifolius L.

Calicotome villosa (Boiss.) Link

Espèces hôtes de *Xylella fastidiosa* subsp. **Multiplex**

36 hôtes détectées en France

Acacia dealbata – Mimosa d'hiver
Acer pseudoplatanus - Érable sycomore
Anthyllis hermanniae - Anthyllide d'Hermann
Artemisia arborescens - Armoise arborescente
Asparagus acutifolius L. - Asperge sauvage ou asperge à feuilles aiguës
Calicotome villosa (syn. Cytisus laniger) – Calicotome velu
Cercis siliquastrum L. – Arbre de Judée
Cistus creticus (L.) – Ciste de Crête
Cistus monspeliensis - Ciste de Montpellier
Cistus salviifolius - Ciste à feuilles de sauge
Cytisus villosus Pourr - Cytise velu
Coronilla valentina - Coronille de Valence
Cytisus racemosus - Genêt de Tenerife
Cytisus scoparius – Genêt à balai
Genista corsica – Genêt corse
Genista ephedroides - Genêt faux raisin d'ours
Hebe sp.- Véronique arbustive
Helichrysum italicum – Immortelle d'Italie

Lavandula angustifolia - Lavande officinale
Lavandula x allardii (syn. Lavandula x heterophylla) – Lavande de Allard
Lavandula dentata - Lavande dentée
Lavandula x intermedia – Lavandin
Lavandula stoechas - Lavande stéchade
Metrosideros excelsa - Pohutukawa
Myrtus communis L. - Myrte commun
Pelargonium graveolens - Pélargonium odorant
Phagnalonsaxatile (L.) Cass. – Phagnalon des rochers
Polygala myrtifolia L. - Polygale à feuilles de myrte
Prunus cerasifera - Myrobolan, Prunier-cerise
Prunus dulcis (Mill.) D.A Webb - Amandier
Quercus suber - Chêne liège
Rosa canina L. - Rosier des chiens
Rosa x floribunda - Rosier buisson à fleurs groupées
Rosmarinus officinalis L. - Romarin
Spartium junceum L - Faux genêt d'Espagne
Westringia fruticosa – Romarin d'Australie

Les espèces remarquables

Especes	Total prélevé	Total positifs	Taux de positifs
Polygala myrtifolia L.	1833	468	54,9941246
Calicotome villosa (Poiret) Link	296	99	11,6333725
Helichrysum italicum (Roth) G.Don	572	85	9,98824912
Cistus monspeliensis L.	490	58	6,81551116
Spartium junceum L.	103	22	2,58519389
Lavandula stoechas L.	363	21	2,46768508
Genista corsica (Loisel.) DC.	204	16	1,88014101
Cistus creticus L.	266	13	1,52761457
Cistus salviifolius L.	239	11	1,29259694

**84 % des
échantillons
positifs**



Comment la bactérie se transmet-elle ?

Par :

- **le transport** de végétaux contaminés
- **les insectes** piqueurs et suceurs de sève brute. Tous considérés comme potentiels vecteurs.
51 espèces potentiellement vectrices en France (infra-ordre des *Cicadomorpha*)



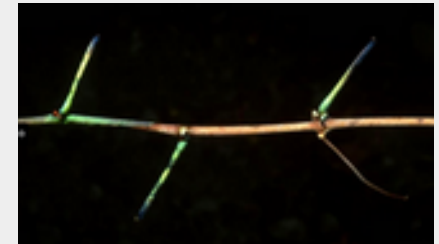
- **les outils** de taille ou autres outils provoquant des blessures sont suspectés de transmettre la maladie de plante à plante.



Quels symptômes ?

SYMPTOMES : Peu caractéristiques

- **Nécrose** de l'apex et du pourtour du limbe
- **Brunissement des tissus vasculaires**
- **Brûlures foliaires** voire dessèchement des rameaux et mort de la plante (polygale, laurier-rose, olivier,...)
- **Nanisme** (luzerne)
- **Défaut de lignification** lors de l'aoûtement, chute des limbes avec persistances des pétioles (*Vitis*)
- **Port retombant**, réduction des entre-nœuds (Pêcher)
- **Chlorose** (oranger, caféier)

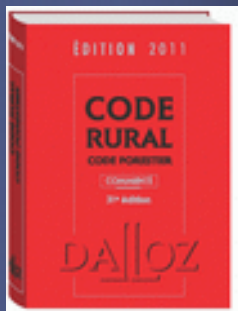


PARFOIS SANS SYMPTOMES !

Responsable de maladies épidémiques aux conséquences économiques graves pour les filières

- Chlorose variéguee des agrumes (*Xf* subsp. *pauca*) (Brésil fin des années 1980)
- Maladie de Pierce sur les vignes en (*Xf* subsp. *fastidiosa*) (Californie fin du 19^e siècle)
- Complexe de dessèchement rapide de l'olivier (CoDiRO) (*Xf* subsp. *pauca*) en Italie





Face à l'ennemi... un arsenal réglementaire...

Avec

► Des dispositions générales à la santé des végétaux

- Code rural et de la pêche maritime : les articles L. 201-3 et suivants, les articles L. 251-1 et suivants.
- Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire : *Xylella fastidiosa* inscrit en annexe A de cet arrêté
- Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets ainsi que le code rural et de la pêche maritime (transcription de la directive 2000/29/CE, directive 92/105/CE, directive 92/90/CE) : *Xylella fastidiosa* inscrit en annexe I-A-I de cet arrêté.
- Arrêté du 15 décembre 2014 relatif à la liste des dangers sanitaires de première et deuxième catégories pour les espèces végétales : *Classement de Xylella fastidiosa* en première catégorie

TROP RISQUÉ !

Arrêté du 21 janvier 2015 fixant les quantités de végétaux, produits végétaux et autres objets autorisés à l'importation dans les bagages des voyageurs.



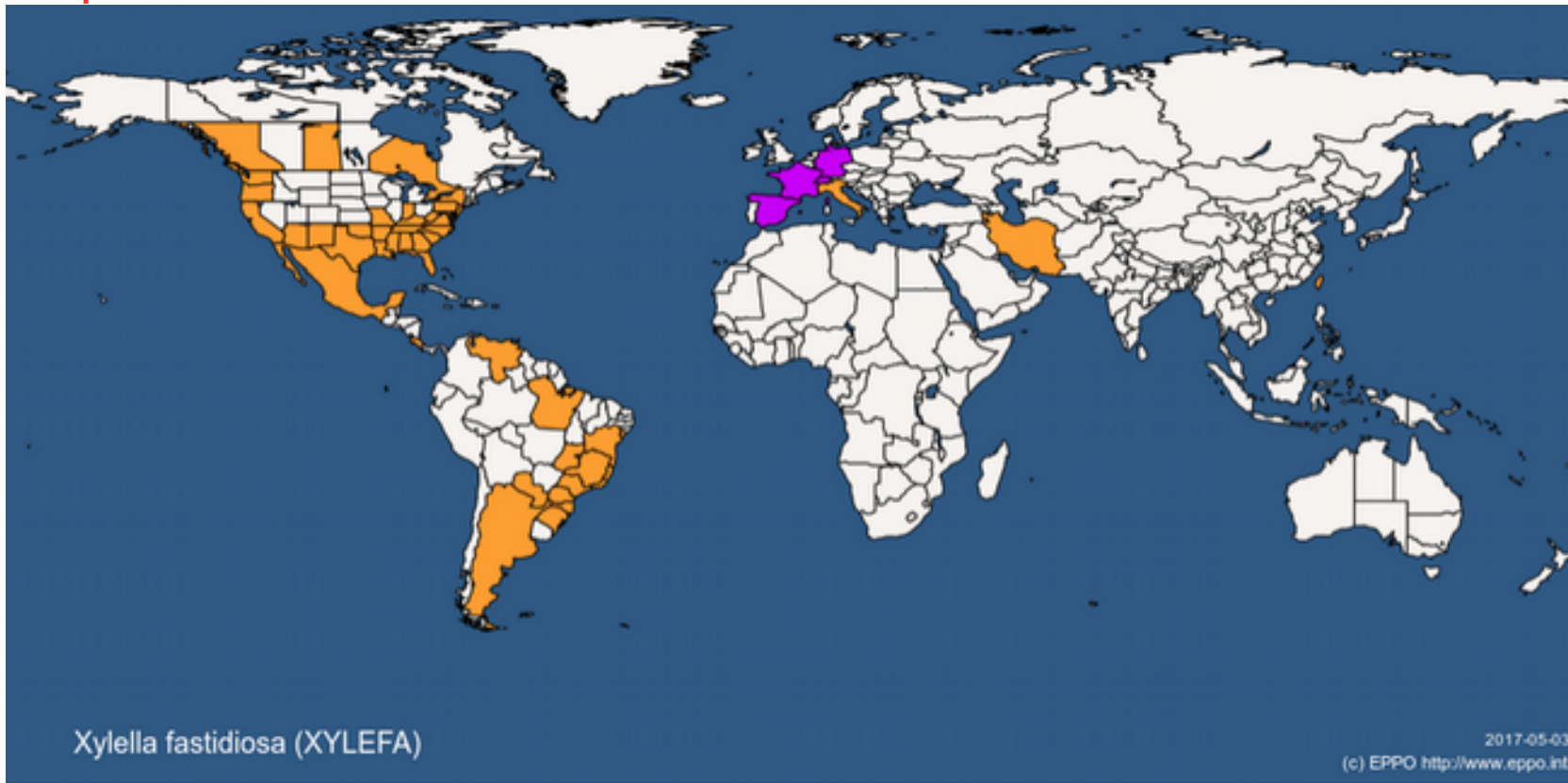
► Des dispositions spécifiques à *Xylella fastidiosa*

- Décision d'exécution 2015/789/UE du 18 mai 2015 modifiée, relative à des mesures visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union de *Xylella fastidiosa* (Wells et al.) ;
- Arrêté ministériel du 23 décembre 2015 modifié relatif aux mesures visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union de *Xylella fastidiosa* (Wells et al.) ;
- Note de service DGAL/SDQP/2015-862 du 14/10/2015 relative à la méthode d'analyse MA039 pour la détection de *Xylella fastidiosa* ;
- Note de service DGAL/SDQP/2015-889 du 19/10/2015 relative la liste des laboratoires agréés pour la réalisation d'analyses officielles pour la recherche de *Xylella fastidiosa* sur végétaux par PCR en temps réel ;
- Note de service DGAL/SDQP/2015-1005 du 23/11/15 relative à la transmission des données de surveillance de *Xylella fastidiosa*.
- Instruction technique DGAL/SDQP/2016-23 du 12/01/2016 relative à l'information sur l'extension à de nouveaux végétaux (les plantes hôtes de *Xylella fastidiosa*) du passeport phytosanitaire européen ;
- Instruction technique DGAL/SDASEI/2016-271 du 31/03/2016 relative à la surveillance à mettre en œuvre à l'importation dans les PEC vis-à-vis des organismes nuisibles
- Instruction technique DGAL/SDQP/2016-321 du 15/04/2016 relative à la mise en œuvre du dispositif PPE aux végétaux hôtes de *Xylella fastidiosa* conformément à la décision d'exécution 2015/789 modifiée ;
- Instruction technique DGAL/SDQP/2016-413 du 18/05/2016 relative au plan de surveillance national de *Xylella fastidiosa* ;
- Instruction technique DGAL/SDQSPV/2017-39 du 06/01/2017 relative au plan national d'intervention sanitaire d'urgence de *Xylella fastidiosa* ;
- Plan d'action national *Xylella fastidiosa* (du 16/01/2017).



Où la bactérie est-elle présente ?

Répartition dans le monde



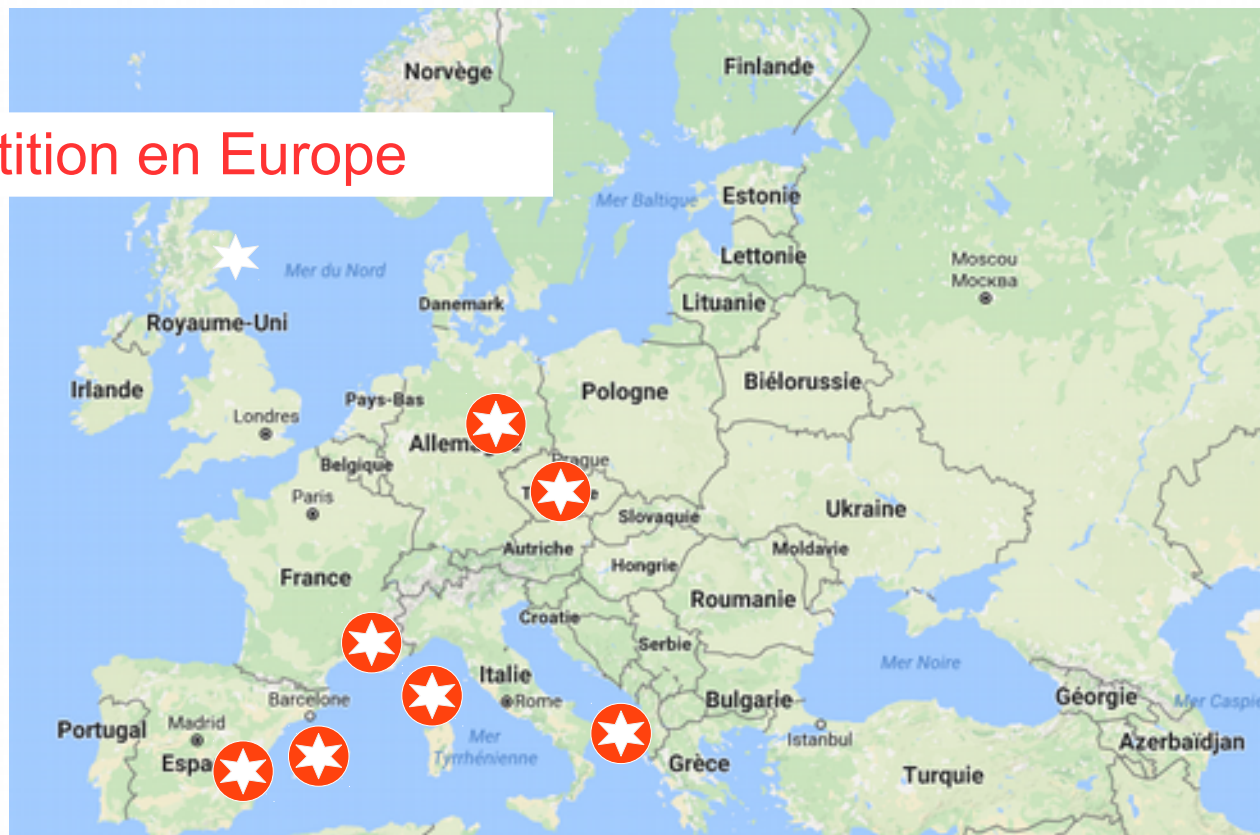
Continent américain : Argentine, Brésil, Canada, Costa Rica, Honduras, Mexico, Paraguay, Pérou, Puerto Rico, Etats-Unis, Venezuela,

Asie : Iran, Taïwan

Europe :

- Italie,
- en cours d'éradication en : France, Espagne et République tchèque

Répartition en Europe



5 pays de l'UE où la bactérie a été détectée :

- **Italie** (Pouilles), depuis 2013 sur des oliviers, uniquement sous-espèce *pauca*
- **France** (PACA et Corse) depuis 2015,
- **Allemagne** (Saxe), depuis juin 2016 sur Laurier-rose, Romarin, hybrides de *Streptocarpus* et hybrides d'*Erysimum*, uniquement sous-espèce *pauca*
- **Espagne** (3 Iles des Baléares : Majorque, Minorque et Ibiza), depuis novembre 2016 sur cerisier, vigne, olivier, laurier-rose, polygale, mimosa, lavande, amandier,.. sous espèces *multiplex*, *pauca* et *fastidiosa* (maladie de Pierce).
+ province Alicante, signalement du 3 juillet 2017 sur vergers d'Amandiers, sous-espèce en cours d'identification
- **République tchèque** (Husinec) – sur polygale - en cours de confirmation

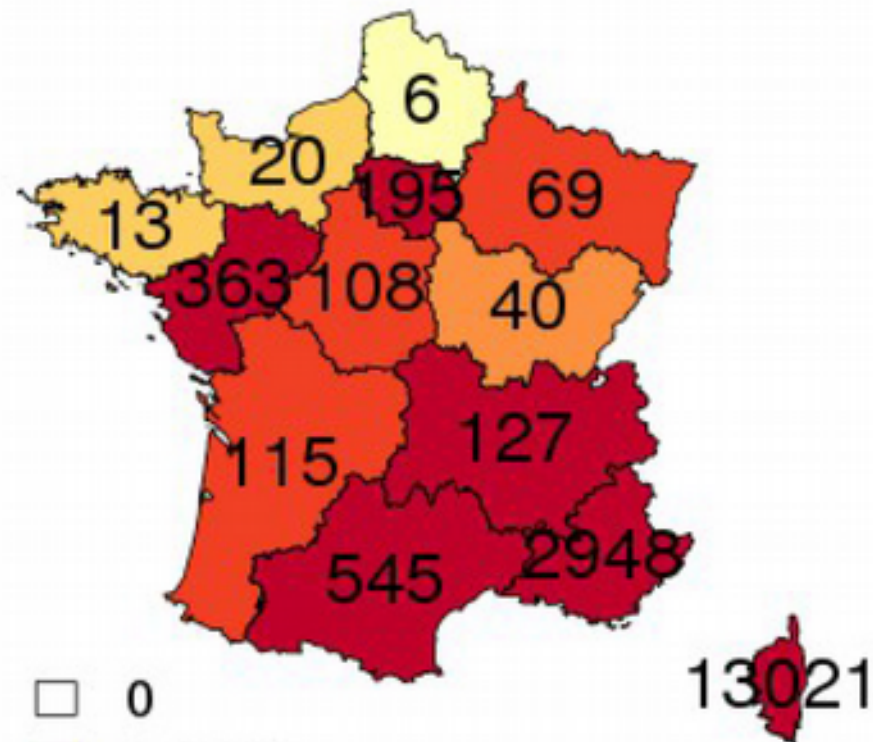
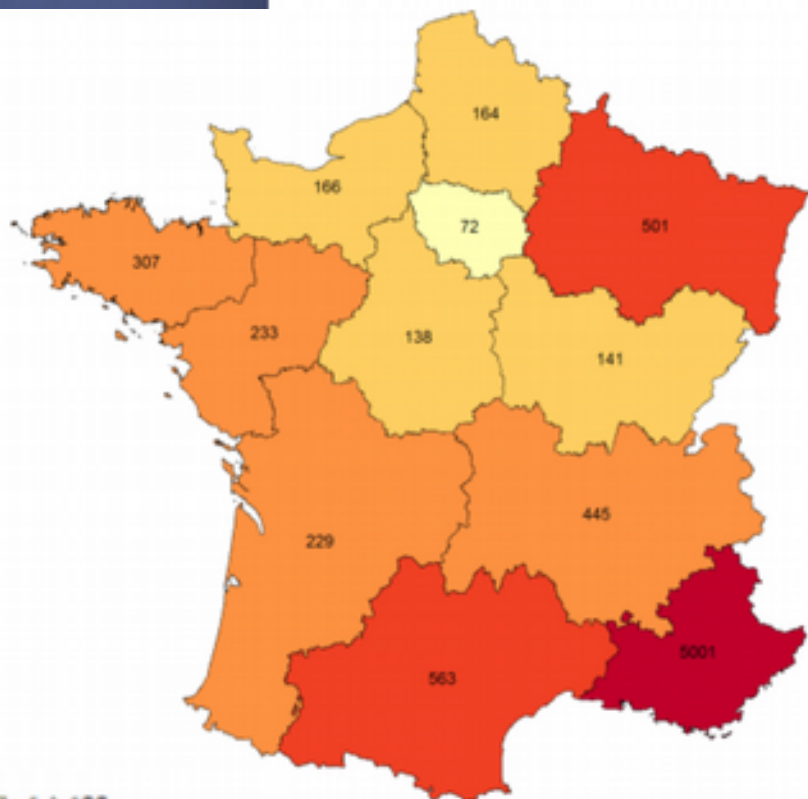


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Situation en FRANCE :

**10782 inspections
réalisées en 2016**

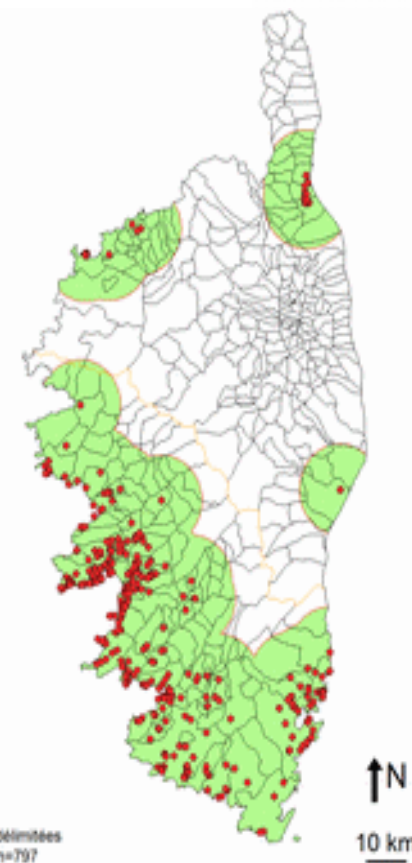
**17600 échantillons
prélevés en 2016**



Répartition en **FRANCE** : 2 régions concernées 363 foyers (au 16/06/2017)

► Région CORSE

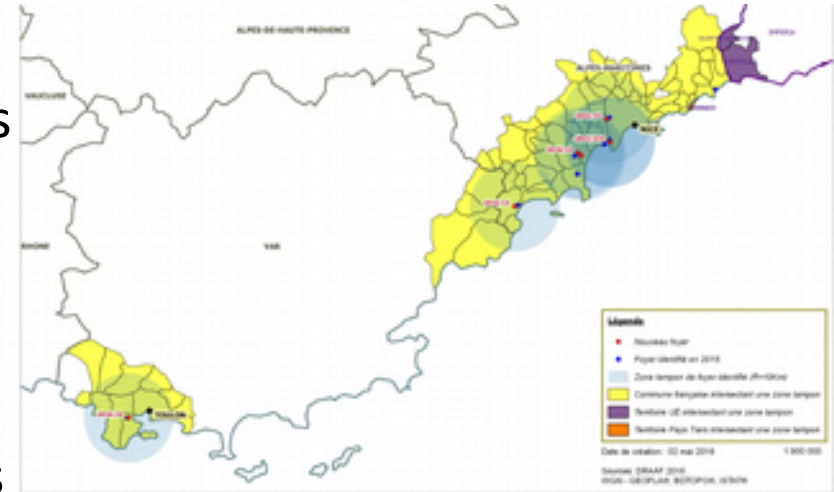
- 1ère détection en **juillet 2015**
- **342 foyers** ont été découverts, majoritairement en Corse-du-Sud
- Seule la sous-espèce **multiplex** a été identifiée
- **34 espèces** végétales hôtes dont majoritairement des espèces du maquis Corse (ciste de Montpellier, faux genêt d'Espagne, polygales à feuilles de myrte, immortelle d'Italie, calicotome velu ...)
- Évolution vers une **stratégie d'enrayement**
- Très peu de sorties de végétaux spécifiés de l'île (semences ou matériel dormant d'agrumes et plants de *Vitis* après TEC : 45mn à 50°C)



Répartition en FRANCE :

► Région PACA

- 1ère détection en octobre 2015
- 21 foyers ont été détectés
 - *Multiplex* a été identifiée dans 20 foyers
 - *Pauca* a été identifiée dans 1 foyer : foyer de Menton
- En cours d'éradication
- Aucune dérogation de sortie des végétaux spécifiés des zones délimitées n'a été accordée
- *Multiplex* identifié dans 5 espèces
- *Pauca* identifié dans une espèce : *Polygala myrtifolia* (3 plants)





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

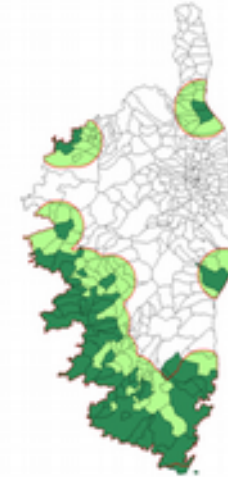
Évolution des zones délimitées en 2016

- Faible progression de la limite des zones délimitées en 2016
- Faible progression du nombre de communes situées en tout ou partie en zones délimitées
- Stabilisation des zones de foyers

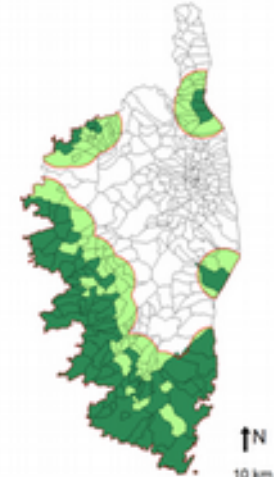
Les foyers seraient anciens mais...

ATTENTION aux recombinaisons entre sous-espèces !

Janvier 2016



Février 2017



■ Zones délimitées
■ Communes avec zones infectées

10 km

Janvier 2016



Février 2017



■ Zones délimitées
■ Communes avec zones infectées

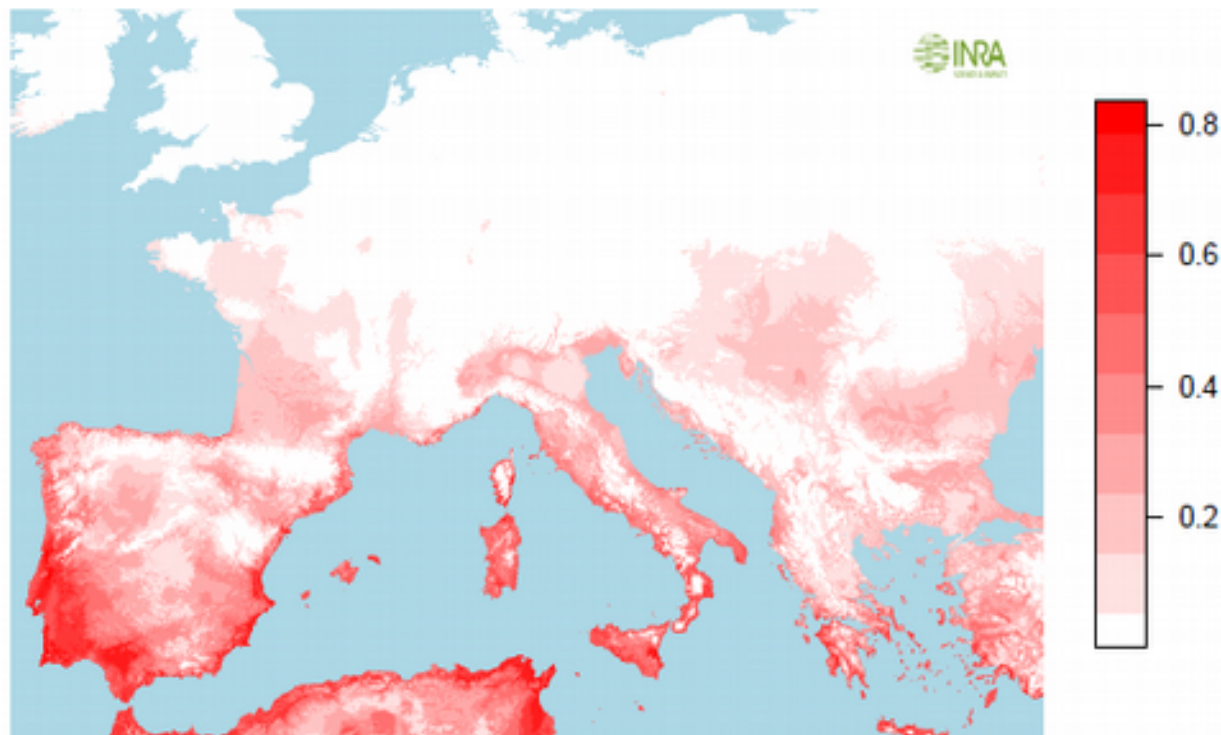
10 km

Les Pays de la Loire :

- climat plutôt favorable

0 : climat défavorable → 1 : climat favorable

(modèle bioclimatique /INRA-CBGP et INRA Avignon)



Sensibilité des régions de la côte atlantique



Les Pays de la Loire :

- des filières à risque :

- ▶ **Horticulture**

- ▶ **PAMC** (plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires)

- ▶ **Viticulture**

- ▶ (Arboriculture)

- des opérateurs importants dans la production et le négoce de végétaux

- ▶ **risque d'introduction et dispersion de végétaux contaminés**



Une région préparée en vaut deux...

Article 3 de la décision 2015/789/UE :
« Chaque État membre élabore un plan énonçant les actions à entreprendre sur son territoire en cas de présence confirmée ou suspectée de *Xylella fastidiosa* :
LE PLAN D'URGENCE »





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Plan
d'urgence
Xylella
fastidiosa

I. Que dit la réglementation ?

Processus de confirmation - Interception ou foyer ?

Mesures en cas de foyer : Zones infectée et tampon

II. Application des mesures : Exemple foyers corses

Délimitation des zones

Inventaires /marquages

Désinsectisation

Destruction

III. Plan d'urgence régional

Projet de Fiches mission

Actions prioritaires

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Que dit la réglementation ?

Processus de confirmation en 2 temps

Étapes		Mesures
Détection en première intention	Laboratoire agréé	Mesures conservatoires =Isolement, consignation
Identification de l'espèce		Début d'enquête épidémiologique Traçabilité amont aval
Détection de confirmation	ANSES Angers	Enquête épidémiologique Traçabilité Amont Aval
Identification de la sous espèce		Étendue du foyer -capture d'insectes -prélèvements pour analyses



Double détection/deux laboratoires
Identification de la sous espèce
Méthode moléculaire PCR

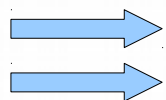
Plan
d'urgence
Xylella
fastidiosa



Que dit la réglementation ?

Interception ou foyer ? : ≠ mesures

Résultat de l'enquête	Nature de la gestion	Mesures
Introduction <u>récente</u> de la bactérie Végétaux contaminés <u>avant introduction</u> Absence de propagation « vecteurs, végétaux »	Interception	Éradication du lot contaminé Surveillance 200m durant 2 ans
Installation de la bactérie (non récente) <u>Propagation</u> (vecteurs et végétaux)	Foyer	Arrêté préfectoral Délimitation de zone infectée 100 m zone tampon 10 km durant 5 ans



Signalement et détection rapides
Enquête de traçabilité immédiate



Plan
d'urgence
*Xylella
fastidiosa*

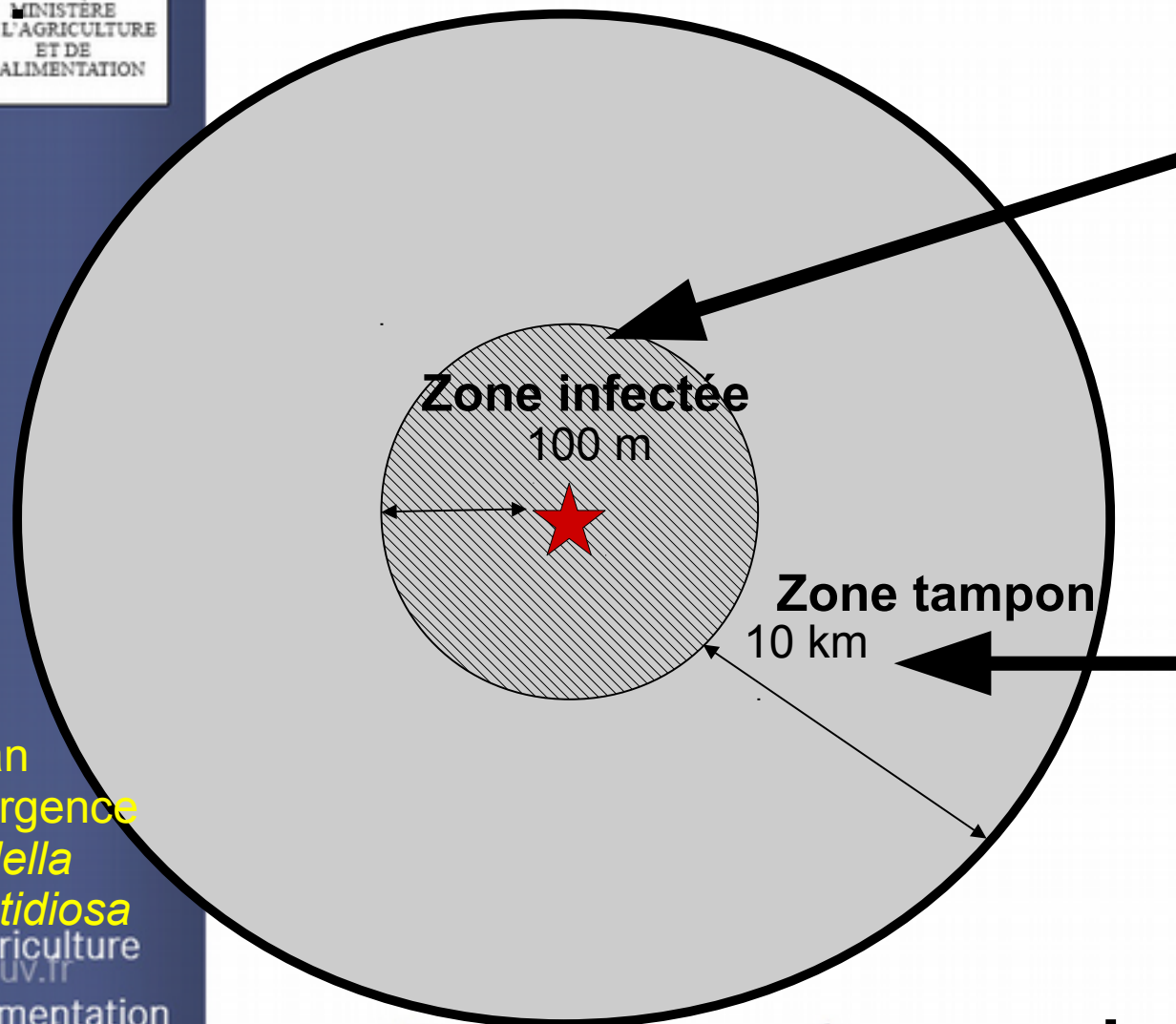


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Que dit la réglementation ?

Mesures immédiates en cas de foyer :



Rayon 100m :

- Destruction Vgx hôtes, Vgx symptomatiques
- Traitements ciblés contre les vecteurs
- Analyses systématiques des Vgx spécifiés
- Interdiction de plantation de Vgx hôtes

Rayon 10 km:

- Inspections visuelles des Vgx spécifiés,
- Analyse de Vgx symptomatiques
- Interdiction de sortie de Vgx spécifiés sauf dérogation

Plan
d'urgence
Xylella
fastidiosa
agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Que dit la réglementation ?

Zone infectée 100m : Autres mesures en cas de foyer :

Zone	Végétaux	Inspections 2 fois / an pendant 5 ans	Mesures pour <u>Tous les détenteurs</u> <u>et à leur charge (L201-8 CRPM)</u>
Infectée 100m	Végétaux hôtes de la sous espèce	Inventaire exhaustif/marquage	Destruction systématique après désinsectisation générale Interdiction de plantation
	Végétaux spécifiés	Inventaire exhaustif /marquage + Prélèvements systématiques	Destruction des végétaux positifs Interdiction de la sortie de la zone

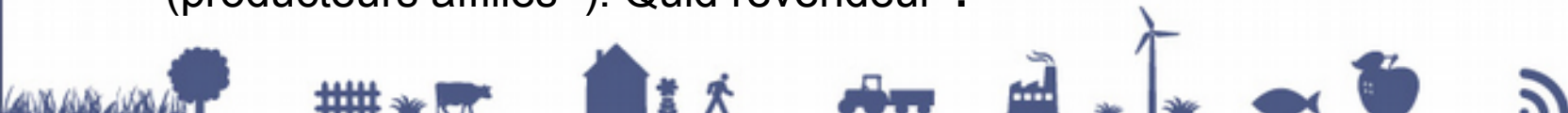
2 fois/an minimum, avant 30 novembre, pendant **5 ans** (dernière détection)

- Evolution de la liste de végétaux hôtes
- Tous les détenteurs : particuliers, professionnels production et distribution
- A la charge des détenteurs avec possibilité d'indemnisation FMSE (producteurs affiliés). Quid revendeur ?



Plan
d'urgence
Xylella
fastidiosa

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Que dit la réglementation ?

Zone tampon 10 km : Autres mesures en cas de foyer :

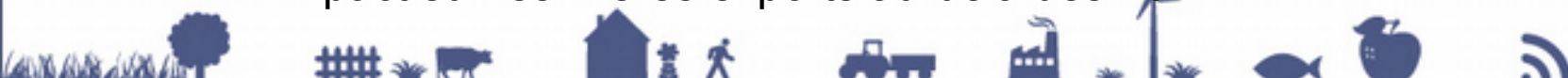
Zone	Végétaux	Inspections 2 fois / an pendant 5 ans	Mesures pour <u>Tous les détenteurs</u> et à leur charge (L201-8 CRPM)
Tampon 10 km	Végétaux spécifiés	Inspections visuelles avec quadrillage 100x100m sur le 1 ^{er} Km puis 1x1 km +Prélèvements symptomatiques	Extension de la zone infectée en cas de positif Interdiction de la sortie de la zone sauf dérogation Circulation et plantation autorisée dans la zone sous conditions : Traçabilité complète jusqu'à la plantation Information du client de ses obligations Introduction autorisée (PPE pour les végétaux hôtes) (Sauf exigences locales supplémentaires)



Dérogation à l'interdiction de sortie très contraignante :
surveillance, absence de vecteur, obligations de traitement dans les
200 m autour des sites de production, analyses systématiques sur
les lots, traçabilité stricte, PPE jusqu'au particulier
(article 9 de la décision)

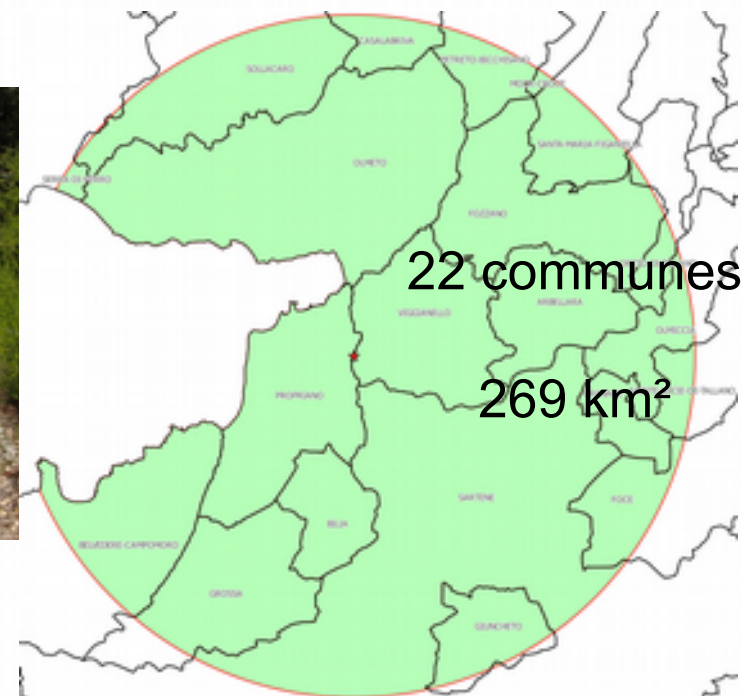


Impact sur les filières exports au-delà des 10km



Application des mesures : Exemple foyers corses

Délimitation des zones



Points à souligner

Communication : particuliers et professionnels
Cartographie, site internet
Signalisation, courriers
Communiqué de presse, médias

Acteurs

Conseils Dpt, Mairies
Préfecture
Forces de l'ordre
DRAAF, OVS

Application des mesures : Exemple foyers corses

Inventaire et marquage des végétaux



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Plan
d'urgence
Xylella
fastidiosa

Points à souligner	Acteurs
Liste des végétaux	
Liste des végétaux spécifiés large et variée Différentes filières, plantes sauvages	DRAAF
Liste des végétaux hôtes évolutive Destructions différées dans le temps	OVS (FREDON) Instituts techniques
Reconnaissance de végétaux et des symptômes Nécessité de formation et sensibilisation	Mairies, profession
Accessibilité difficile ou impossible : propriétés privées, zones naturelles,,,	Mairies DSF

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Application des mesures : Exemple foyers corses

Désinsectisation



Désinfection du matériel



Application des mesures : Exemple foyers corses

Désinsectisation



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Plan
d'urgence
Xylella
fastidiosa

Points à souligner	Acteurs
Traitements ciblés sur les végétaux contaminés	Prestataires de service
Molécules à faible impact environnemental	OVS (FREDON)
Question de l'acceptabilité ? zones protégées, zones urbaines, jardins particuliers	Mairies DREAL
Choix des prestataires de service	

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



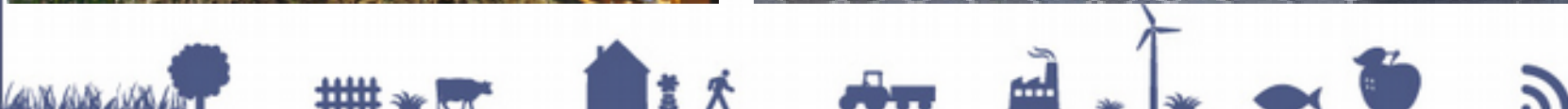
Application des mesures : Exemple foyers corses

Destruction



Plan
d'urgence
Xylella
fastidiosa

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



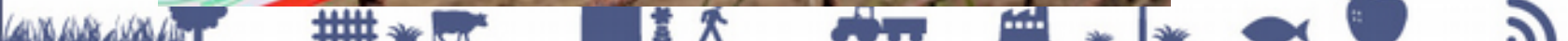
Application des mesures : Exemple foyers corses

Destruction



Plan
d'urgence
Xylella
fastidiosa

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Application des mesures : Exemple foyers corses

Destruction



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Plan
d'urgence
Xylella
fastidiosa

Points à souligner

La règle

Sur place par brûlage après désinsectisation et arrachage

Questions :

Le brûlage en période d'interdiction de brûler ?

Qui réalise ?

Qui sécurise ?

Exceptions :

**Pour les végétaux herbacés

-traitement herbicide homologué pour l'usage concerné et dans le respect des conditions d'usage

- désherbage thermique

**Pour les gros sujets (arbres)

Abattage, découpage et transport pour incinération (sous contrôle SRAL)

Obligation de confinement

Acteurs

Préfets Dpt

Prestataires
de services

SDIS

Mairies

Plan d'urgence régional

Projet de Fiches mission

**Multiple acteurs aux rôles prédéfinis.
Objectifs = Réactivité et efficacité**

**Plan
d'urgence
*Xylella
fastidiosa***

Fiches Missions	Liens
DRAAF-SRAL	1 FM
OVS Végétal FREDON	2 FM
Maires (élus et services des espaces verts)	3 FM
Conseils départementaux	4 FM
DRAAF-SRISE	5 FM
DDT(M)	6 FM
DD(cs)PP	7 FM
Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement DREAL	8 FM
Gendarmerie et DDSP Directions départementales de la sécurité publique	9 FM
Département Santé des Forêts DSF	10 FM
ONF Office national des forêts	11 FM
Chambres d'agriculture,	12 FM
Douanes	13 FM
Agence régionale de santé (ARS)	14 FM
Conservatoire botanique	15 FM
Parcs naturels régionaux	16 FM
Préfecture	17 FM
Procureur	18 FM
FRGDS-GDSA (OVS Animal)	19 FM
DRFIP	20 FM
BHR Bureau Horticole Régional	21 FM
ANSES Angers	22 FM
CTIFL Centre Technique Interprofessionnel Fruits et Légumes	23 FM
Plante et Cité	24 FM
DRAAF-FAM	25 FM
Agocampus Ouest Angers	26 FM
INRA Nantes Angers	27 FM
AREXHOR Pays de la Loire	28 FM
FNPHP Pays de la Loire	29 FM
CRPF Centre Régional de la Propriété Forestière	30 FM
SDIS Services départementaux d'incendie et de secours	31 FM



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Plan d'urgence régional

Projet de Fiches mission

Plan d'urgence régional =
31 projets de fiches mission
En cours d'élaboration,
transmises aux acteurs
Exemple Projet Fiche Mission
Chambres d'agriculture

Plan
d'urgence
Xylella
fastidiosa

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

DRAAF Service Régional de l'Alimentation des Pays de la Loire	Plan d'urgence <i>Xylella fastidiosa</i> Fiche mission 12FM Version du 30/08/2017 Chambres d'agriculture
---	--

Préambule	
Voir ci joint : Fiche informative Plan d'urgence <i>Xylella fastidiosa</i>	
Contacts	
Michel AUBINAIS Directeur	Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire
Gino BOISMORIN Directeur adjoint et chef du service Végétal	9 rue André Brouard 49000 Angers accueil@pl.chambagri.fr
Adeline CHASTRUSSE Animation SBT	Tél : 02 41 18 60 00
Actions	Partenaires
Apporte un appui pour la communication : <u>sensibilisation et information</u> (animateurs filière Ecophyto et bulletin de santé des végétaux). A la demande de l'Organisation à Vocation Sanitaire, participe à des <u>formations à la reconnaissance</u> des végétaux hôtes et spécifiés, aux symptômes de la maladie et au suivi des insectes vecteurs	DRAAF/SRAL FREDON (OVS) ANSES Agro Campus Ouest INRA Angers UMR IRHS Mairies Conservatoire botanique BHR Plante et Cité CTIFL FNPHP PDL

Plan d'urgence régional

Actions prioritaires

Actions	Modalités	Acteurs	Période
Formation	Quoi ? Perfectionnement sur la reconnaissance des végétaux hôtes Cibles : Inspecteurs SRAL/OVS	AgroCampus Conservatoire	Végétation, Avant octobre 2018
Information et Sensibilisation	Quoi ? Plaquettes, sites internet OVS, DRAAF Cibles : distributeurs, jardinerie, paysagistes	OVS SRAL	Février 2018
Préparation de matériel	Quoi ? Signalisation, capture d'insectes, Observation, prélèvement, confinement, marquage, EPI..	OVS SRAL	Décembre 2017
Mise en place d'un système SIG (cartographie)	Quoi ? -Capacité, en cas de foyers, à établir avec réactivité la carte des zones délimitées, la liste des communes concernées et les mettre en ligne ☞ Construction des cartes avec localisation des professionnels susceptibles d'être concernés. ☞ Précision des matériels (GPS, serveur, logiciel, ...) et méthodes (transmission des données, formats, canaux, structuration, système de projection ,.)	SRISE OVS SRAL	Décembre 2017

Plan
d'urgence
Xylella
fastidiosa





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Plan
d'urgence
Xylella
fastidiosa

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Cercopes des prés

Nous vous remercions
de votre attention !

